



Communiqué

Nîmes Métropole organise une distribution gratuite de compost dans 6 déchèteries de l'Agglo à partir du 24 mars

Mardi 18 mars 2025 – Nîmes Métropole. Dans le cadre de son projet « Territoire 100% compostage », l'Agglomération organise une distribution gratuite de compost pour tous les habitants à partir du lundi 24 mars 2025 dans six déchèteries du territoire. Une belle occasion d'adopter le jardinage durable !

Pourquoi éliminer nos biodéchets quand nous pouvons les transformer en ressource ? La preuve avec le compost, utile pour réduire le poids de nos déchets et embellir nos plantes et espaces verts. L'Agglomération organise une distribution gratuite de compost à compter du lundi 24 mars 2025 dans six déchèteries du territoire et ce jusqu'à épuisement des stocks. A noter que le compost distribué provient exclusivement de la Ville de Nîmes et qu'il est issu exclusivement de la décomposition de végétaux. Une opération qui permet de répondre aux enjeux environnementaux et aux ambitions de notre Écométropole.

A noter que pour encourager la généralisation du tri à la source des biodéchets - obligation réglementaire depuis le 1er janvier 2024 -, l'Agglomération poursuit le développement de son projet « Territoire 100% compostage » amorcé en 2022 avec la création de sites de compostage partagés. Et depuis 2023, Nîmes Métropole continue de déployer progressivement le dispositif « composteurs / lombricomposteurs gratuits » à tous les habitants du territoire.

« *Ensemble, nous pouvons relever ce défi de mieux trier et valoriser nos biodéchets, qui sont une véritable ressource, et ainsi réduire collectivement nos déchets à l'échelle du territoire* », rappellent Franck Proust, président de Nîmes Métropole, et Bernard Angelras, vice-président délégué à l'environnement, à la collecte et au traitement des déchets.

Infos pratiques :

Mise à disposition gratuite de compost*

A partir du lundi 24 mars 2025 (jusqu'à épuisement des stocks)

**Volume maximum autorisé : 500 litres par usager*

Changement du compost par vos soins ; merci de prévoir des contenants.

A retirer dans les déchèteries suivantes :

- Bouillargues : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Caveirac : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Nîmes Les Lauzières : 8h30-19h

- La Rouvière : 8h30-12h 13h30-17h30
- Poulx : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Saint-Gilles/Générac : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Accès sur présentation d'un badge délivré par les services de Nîmes Métropole ([Demandez ici un badge d'accès gratuit pour les particuliers](#))

Renseignements :

Direction de la collecte et du traitement des déchets de Nîmes Métropole (DCTDM)
dctdm@nimes-metropole.fr

Support à disposition :

1- [Affiche de l'opération © Nîmes Métropole](#)

Contacts Presse :

Tom Roussel
Directeur adjoint de la communication
06 63 63 11 39 / tom.roussel@nimes-metropole.fr

Agnès Vernier
Chargée de communication
04 66 02 54 20 / agnes.vernier@nimes-metropole.fr